

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1472**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Acquisition de trois parcelles de terrain situées 24-26, chemin de Crépieux et appartenant à la SNC Kaufman et Broad Promotion 5

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 22 mars 2010

Compte-rendu affiché le : 30 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Blein, Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Imbert A (pouvoir à M. Assi), Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Barge, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 29 mars 2010**Décision n° B-2010-1472**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Acquisition de trois parcelles de terrain situées 24-26, chemin de Crépieux et appartenant à la SNC Kaufman et Broad Promotion 5**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement du chemin de Crépieux à Caluire et Cuire, trois parcelles de terrain nu d'une superficie de 230 mètres carrés cadastrées sous les numéros 216, 221 et 226 de la section AP, et appartenant à la SNC Kaufman et Broad Promotion 5.

Aux termes du compromis, la SNC Kaufman et Broad Promotion 5 céderait les biens en cause libres de toute location ou occupation, à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 069 034 07 00048 du 11 décembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, à titre gratuit, de trois parcelles de terrain cadastrées sous les numéros 216, 221 et 226 de la section AP, situées 24-26, chemin de Crépieux à Caluire et Cuire et appartenant à la SNC Kaufman et Broad Promotion 5, afin de réaliser des travaux nécessaires à l'élargissement dudit chemin.

2° - Autorise monsieur le Président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 1628, le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2010.

5° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 mars 2010.